

## **Séance extraordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2022**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 19 décembre 2022 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay et Jocelyn Guévremont.

Sont absents : madame la conseillère, Lisette Falker et monsieur le conseiller, Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire. La greffière dépose l'avis de convocation ainsi que la preuve de notification.

#### **2022-12B-01**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 5 décembre 2022. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2022-12B-02**

#### **Programme d'aide à la voirie locale - volets projets particuliers d'amélioration - reddition de compte**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration* (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable et s'engage à les respecter ;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministère les a autorisés ;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU que le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU que la transmission de la reddition de compte des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux dans l'année civile au cours de laquelle le ministère les a autorisés ;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministère, de la reddition de compte relative au projet ;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministère fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil de municipal approuve les dépenses d'un montant de 219 801 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

Que le conseil municipal autorise le directeur des Services administratifs, monsieur Marc-André Desjardins, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **2022-12B-03**

### **Municipalisation - rue des Artisans**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de *Complexe industriel 40/31 inc.* à l'effet de procéder à la municipalisation de la rue des Artisans (los 6 426 136 et 6 409 547) dans le parc d'affaires ;

ATTENDU que les travaux de voirie permettant la municipalisation de la rue des Artisans (lots 6 426 136 et 6 409 547) sont en majorité réalisés et que les principales conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions du règlement 280-2020 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* et de ses amendements sont en partie respectées ;

ATTENDU le rapport de la firme d'ingénierie *C.L.A. Experts-conseils inc.*, daté du 28 novembre 2022, attestant que les travaux ont été réalisés selon les plans et devis et recommandant l'acceptation définitive des travaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte les travaux et autorise l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, de la rue des Artisans, soient les lots 6 426 136 et 6 409 547 au cadastre officiel du Québec, situés dans le parc d'affaires ;

Que mandat soit donné à maître Madly Laporte, du bureau *Laporte et Associés Notaires inc.*, de préparer le contrat d'acquisition de ces lots ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat.

Que les frais associés à la préparation de ce contrat soient assumés par le poste budgétaire 02 120 00 412 - *Frais juridiques et notaire.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2022-12B-04**

##### **Soutien ZIP - Habitat Rivière Saint-Jean**

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 2 000 \$ à la *Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption* (CARA) dans le cadre du projet d'amélioration de l'habitat de la perchaude dans la rivière Saint-Jean - projet 2023 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 490 00 996 - *Projets et activités environnement.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2022-12B-05**

##### **Nomination - Coordinatrice aux projets et responsable de l'environnement**

ATTENDU la réorganisation de la structure administrative ayant mené à un remaniement interne des responsabilités pour modifier le poste de responsable de l'environnement pour celui de coordinatrice aux projets et responsable de l'environnement ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des ressources humaines, madame Karine Brousseau, de nommer madame Andréanne Bergeron à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Andréanne Bergeron au poste de coordonnatrice aux projets et responsable de l'environnement ;

Que cette nomination soit effective en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le maire, monsieur Christian Goulet, et le conseiller responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, monsieur Denis Moreau, à signer l'addenda au contrat de travail de madame Bergeron.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **2022-12B-06**

### **Ratification d'embauche et nomination - manoeuvre parcs et bâtiments - poste régulier à temps complet**

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet est vacant à la fonction de manoeuvre parcs et bâtiments au Service des travaux publics ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des ressources humaines, Madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de monsieur David Gravel à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la ratification d'embauche et à la nomination de monsieur David Gravel au poste régulier de manoeuvre parcs et bâtiments à temps complet au Service des travaux publics ;

Que cette nomination soit effective à compter de l'entrée en fonction de monsieur Gravel, soit le 19 décembre 2022, et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 2 de la fonction de manoeuvre parcs et bâtiments ;

Que monsieur David Gravel soit soumis à une période d'essai de 1 040 heures travaillées ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général**

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

## **2022-12B-07**

### **Fixation du taux d'intérêt**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal fixe, pour l'année 2023, le taux annuel d'intérêt sur les arrérages à l'égard de tout compte relatif à des taxes ou à des compensations municipales à 12 % ;

Que le conseil fixe également à 12 % le taux annuel d'intérêt comptabilisé à l'égard de tout autre compte demeuré impayé, 30 jours après son envoi.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **2022-12B-08**

### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'imposition de taxes**

Je, Denis Moreau, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant l'imposition de taxes et compensations pour l'exercice financier 2023 ;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

## **2022-12B-09**

### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 320-2022 - perception et entretien des barrages**

Je, Anne Charlot-Mayrand, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la perception et à l'entretien des barrages ;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

## **2022-12B-10**

### **Adoption du règlement 288-4-2022 - stationnement et circulation**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 288-4-2022 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **2022-12B-11**

### **Mandat - services professionnels pour la surveillance de chantier - aménagement du bassin de rétention - route 131**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie nécessite des services professionnels pour la surveillance de chantier pour l'aménagement du bassin de rétention situé sur la route 131 ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a reçu une offre de service de la firme *Conception paysage inc.* et que cette offre est conforme aux besoins de la Ville et à l'échéancier des travaux projetés ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels pour la surveillance de chantier pour l'aménagement du bassin de rétention situé sur la route 131, présentée par la firme *Conception paysage inc.* au coût de 44 840,25 \$, taxes incluses, selon les conditions décrites à ladite offre de service ;

Que cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 284-2021 décrétant ce type de travaux ;

Que monsieur Marc-André Desjardins, trésorier, et monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la documentation relative à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **2022-12B-12**

### **Acceptation et demande de prolongation au Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - réhabilitation de conduites sanitaires sur la rue Notre-Dame**

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accordé à la Ville de Lavaltrie une aide financière dans le cadre du *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)*, pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites sanitaires sur la rue Notre-Dame ;

ATTENDU que, selon un addenda à l'entente financière dans le cadre de ce programme, les travaux de réhabilitation de conduites sanitaires doivent se terminer au plus tard le 31 décembre 2022 ;

ATTENDU qu'un contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites sanitaires sur la rue Notre-Dame a été octroyé, le 3 mai 2021, à *AE Services et Technologies inc.* ;

ATTENDU que *AE Services et Technologies inc.* demande à la Ville de Lavaltrie une prolongation supplémentaire de l'échéancier desdits travaux, en raison de délais exceptionnels de réception de matériaux pour réaliser la réhabilitation de conduites sanitaires ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que la Ville demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)*, une prolongation de délai, afin que les travaux de réhabilitation de conduites sanitaires soient finalisés avant le 31 mars 2023 ;

Que la Ville de Lavaltrie accepte de prolonger l'échéancier des travaux, conditionnellement à l'acceptation du délai demandé au ministère

des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du FIMEAU.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2022-12B-13**

#### **Demande de prolongation des travaux dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités**

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accordé à la Ville de Lavaltrie une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du *Programme d'infrastructures Québec Municipalités* (PIQM), pour la réalisation de travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans le secteur des rues Arcand et Bord-de-L'Eau ;

ATTENDU que selon l'addenda de l'entente financière dans le cadre de ce programme, la date limite pour la réalisation des travaux est fixée au 31 décembre 2022 ;

ATTENDU qu'un contrat pour la réalisation des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales, dans le secteur des rues Arcand et Bord-de-L'Eau, a été octroyé, le 21 avril 2021, à *BLR Excavation* ;

ATTENDU que les travaux ont débuté en août 2021 et que l'échéancier des travaux a dû être révisé ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que la Ville demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du sous-volet 1.5 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (PIQM), une prolongation pour la réalisation de travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans le secteur des rues Arcand et Bord-de-L'Eau, et ce, afin que les exigences du programme soient complétées avant le 31 juillet 2023.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2022-12B-14**

#### **Excédent de fonctionnement affecté - Fonds de diversification économique**

ATTENDU le déploiement de la planification stratégique et le positionnement d'un axe de vitalité économique au centre du plan d'action de la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU que le développement industriel, la technologie numérique et le commerce de proximité ont été identifiés comme des pôles d'activités économiques à développer à Lavaltrie ;

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé, en 2019, la création d'un excédent affecté nommé *Fonds de diversification économique* afin d'intégrer des incitatifs financiers pour appuyer les actions mises en place dans le cadre du développement économique de Lavaltrie ;

ATTENDU que le financement de divers projets de développement économique prévus en 2022 sera réalisé en 2023 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise l'ajout, à son excédent affecté *Fonds de diversification économique*, d'une somme de 22 500 \$ provenant de l'exercice financier 2022 ;

Que cette somme soit transférée à partir des excédents de fonctionnement non affectés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2022-12B-15**

##### **Renouvellement adhésion - UMQ - 2023**

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal renouvelle son adhésion pour l'année 2023 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et autorise pour ces fins, un déboursé de 8 383,58 \$, taxes en sus, soit 0,561 \$ *per capita* ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 494 *Cotisation, association et abonnement*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2022-12B-16**

##### **Autorisation de paiement - comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 6 au 19 décembre 2022 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 2 594 225,70 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 15 décembre 2022, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

##### **Période de questions**

Lors de la période de questions, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

#### **2022-12B-17**

##### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 50.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Charron, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire